



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (QC) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Le 1^{er} décembre 2025

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 1^{er} décembre 2025 à 20h et à laquelle étaient présents ;

Présences : M. Jean Labrecque, Maire

M. Yves St-Hilaire, conseiller district 1
M. Marco Scrosati, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
Mme Nicole Caron, conseillère district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
M. Marcel Laberge, conseiller district 6

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Jean Labrecque, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR 1^{er} DÉCEMBRE 2025

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption procès-verbaux
- 3- Période de questions
- 4- Règlement de taxation 2026-346
 - a) Avis de motion
 - b) Présentation et dépôt projet de règlement
- 5- Incendie
- 6- Voirie
 - a) Revenus reportés des carrières sablières
- 7- Loisirs et culture
 - a) Autorisation contributions financières 2026
 - b) Demande de subvention soutien aux loisirs : autorisation
 - c) Mandat pour déclaration ajout traitement d'eau
 - d) Autorisation circulation VTT et motoneige - carnaval
- 8- Renouvellement Assurance MMQ
- 9- Quotepart Trans-Appel
- 10- Acceptation de la 2^e programmation TECQ (programme de transfert pour infrastructures d'eau et collectives du Québec)
- 11- JP Cadrin : équilibration du rôle d'évaluation foncière
- 12- Achat plieuse à papier
- 13- Achats électroménagers
- 14- MRC : information sur le plan d'urbanisme
- 15- Nouveau conseil – élection 2 novembre 2026
 - a) Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses
 - b) Dépôt de déclaration d'intérêt des élus
 - c) Dépôt assermentation code éthique élu

- d) Nomination d'un substitut au conseil de la MRC
 - e) Nomination maire suppléant
 - f) Formation des comités
- 16- Période de questions
17- Compte
18- Correspondances
19- Divers

2025-12-04 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu que l'ordre du jour présenté soit adopté.

ADOPTION : 6 POUR

2025-12-05 PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu que le procès-verbal du 10 novembre 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Aucune question

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

RÈGLEMENT NO 2026-346 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Yves Gagnon, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le **Règlement numéro 2026-346** un règlement décrétant les taux de taxes et les autres tarifs pour l'exercice financier 2026 et pour fixer les conditions de perception.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 2026-346* est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

DEPOT PROJET DE RÈGLEMENT

La directrice générale présente et dépose le projet de règlement no 2026-346 pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception.

Le projet de règlement de taxation 2026 est déposé en même temps que l'avis de motion.

INCENDIE

Aucun point

VOIRIE

2025-12-06 REVENUS REPORTÉS À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prélève ces droits de carrières et sablière, par chaque exploitant d'une carrière ou d'une sablière située sur le territoire de la municipalité en vertu du règlement 2009-277;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement « Règlement sur les carrières et les sablières » la municipalité doit affecter les droits d'exploitations de carrières et sablières reçus à la réfection et l'entretien des voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE pour 2026, une somme de 13 409\$ a été perçue, les sommes versées au fond seront utilisées, la soustraction d'une somme correspondant à 15 % à titre de coût d'administration sera enlevée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu de retenir un montant pour un revenu reporté à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour un montant de 11 400\$, pour des années ultérieures.

ADOPTION : 6 POUR

LOISIRS ET CULTURE

2025-12-07 AUTORISATION CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal participe à des œuvres humanitaires et évènements pour aider des organismes du milieu et de la région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprier d'accorder une aide financière pour différents évènements :

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'avoir une représentativité de la municipalité pour différentes activités;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'autoriser les contributions financières 2026 à la demande de chaque organisation:

QUE pour les évènements de souper-bénéfice, une confirmation de participation d'un des membres du conseil doit avoir lieu avant de faire un déboursé.

Subventions - commanditaires - Allocation

Organismes	NO	Raisons	Montant estimé
Action Partage	193	Contribution œuvre humanitaire	300 \$
CAB	108	Action bénévole	1 300 \$
Camping des Baies	122	Activités, feux, soirée Saint-Jean	250 \$
Carrefour Jeunesse, destination emploi	216	Participation trio étudiant	1 000 \$
Centre hospitalier	468	2 billets souper Homard	200 \$
Chambre de commerce Windsor - Valcourt	282	Adhésion	110 \$
Chevaliers de Colomb	282	2 billets vins et fromages Saint-Georges	250 \$
Chevaliers de Colomb	145	Subvention paniers de Noël	300 \$
Conseil Sport Loisir Estrie	109	Adhésion annuelle	100 \$
Club Holstein de Richmond	439	Commandites	150 \$
Comité ÉLÉ	381	Éveil à la lecture et l'écriture	130 \$
Cout supp. Loisirs ou commandite sport	523	Supp. non résident 60% res 2015-11-04	150 \$

École Notre-Dame du Sourire	139	Soirée Halloween-école et gala, disque golf autre	250 \$
École secondaire du Tournesol	255	Gala, bal ou autres	200 \$
Expo Richmond	200	Annonce agricole	100 \$
Groupe Entraide	272	Décoration Noël	700 \$
Journal L'Étincelle	22	Annonce, publicité	800 \$
Maison arbrisseaux	495	Adhésion et autres	60 \$
CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIERES	650	Billets souper-bénéfice	300 \$
Mun. Sainte-Anne-de-la-Rochelle	577	Billets bière et saucisse	100 \$
Responsable bibliothèque	452	Allocation, compensation	1 500 \$
Table aînés	225	Calendrier-bottin	150 \$
Ville de Windsor	179	Contribution défilée de Noël	250 \$
Autres nouveaux		Organismes	200 \$
Montant			8 850 \$

QUE toute nouvelle demande d'organisme devra être soumise pour autorisation.

ADOPTION : 6 POUR

2025-12-08 DEMANDE DE SUBVENTIONS SOUTIEN AU LOISIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir différents évènements pour la population et ainsi favoriser le développement d'appartenance, rendre le milieu actif, vivant, familial et favoriser le maintien d'une population active;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir un service d'animation estivale pour la saison 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que l'intervenant en loisir et en communication de la municipalité de Saint-Claude, François Séguin, soit mandaté et autorisé à faire des demandes de subvention pour les différents besoins au niveau des loisirs et remplir tous les formulaires requis :

- ✓ Auprès de l'Association forestière du sud du Québec
- ✓ Auprès de la Caisse des Sources
- ✓ Auprès du député provincial de Richmond
- ✓ Auprès du député fédéral de Richmond-Arthabaska
- ✓ Auprès de Destination Emploi (Carrefour jeunesse Emploi)
- ✓ Auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie
- ✓ Auprès de la Fondation de la faune du Québec
- ✓ Auprès du Grand Défi Pierre Lavoie (Grande Marche)
- ✓ Auprès d'Espace Muni (Fête du voisinage)
- ✓ Auprès du Gouvernement du Québec (toutes demandes d'aide)
- ✓ Auprès du Gouvernement du Canada (emploi d'été EEC ou autre demande)
- ✓ Auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- ✓ Auprès de la MRC du Val-Saint-François
- ✓ Auprès de toutes autres instances possibles pour les évènements ou les activités de loisirs.

ADOPTION : 6 POUR

2025-12-09 MANDAT POUR DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TRAITEMENT D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude a planifié certains travaux d'eau potable à son traitement d'eau au Centre Aux Quatre Vents qui sont assujettis à une déclaration de conformité au MELCCFP:

Ajout d'un réservoir d'eau traitée (article 182 du REAFIE)

Ajout d'une membrane de calcite (juste après la pompe de distribution)1

1 L'ajout de membrane de calcite (traitement) pourrait être exempté d'une AM par le 1er paragraphe.

La fourniture et l'installation des nouveaux équipements seront réalisées par H2O Innovation.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire la déclaration de conformité à l'aide du service en ligne (activité à risque environnemental faible).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu de mandater la firme BRUSER pour compléter la déclaration de conformité (DC) pour l'ajout d'un réservoir d'eau traitée, proposition n°. QC 2025-1093 pour un montant d'environ 2 200\$.

ADOPTION : 6 POUR

2025-12-10 AUTORISATION POUR LES VTT ET LES MOTONEIGES - CARNAVAL D'HIVER 21 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du carnaval d'hiver, 21 février 2026 le conseil municipal désire autoriser la participation des citoyens qui veulent venir aux festivités en VTT ou en motoneige en parcourant les chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'autoriser les VTT et les motoneiges à faire partie de l'événement du 21 février prochain en circulant dans les chemins municipaux.

QUE les VTT et les motoneiges sont autorisés à circuler dans tous les chemins municipaux pour cet événement.

QUE cette résolution soit transmise à la Sureté du Québec pour les aviser.

ADOPTION : 6 POUR

2025-12-11 ASSURANCE FMQ : RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec no police MUNIDES-042100 tombe à échéance le 4 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Laberge, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu de renouveler le contrat de police d'assurance.

QUE la directrice générale, France Lavertu soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis pour ce renouvellement pour un montant estimatif de 45 000\$.

ADOPTION : 6 POUR

2025-12-12 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE (TRANS-APPEL)

CONSIDÉRANT QUE l'entente annuelle de service de transport adapté sur le territoire de **Saint-Claude** avec l'organisme trans- appel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves St-Hilaire, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'accepter ;

D'accepter :

- Que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel inc. l'organisation du service de transport adapté par la suite ce sera la MRC du Val-Saint-François puisqu'elle a déclaré l'intention de compétence en transport adapté en 2026;
- Que la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2026, à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors territoire (vers Sherbrooke) ;

D'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2026 et de payer la contribution municipale établie à 7,54 \$ par personne, pour un montant total de 9 000\$;

ET DE prévoir les crédits budgétaires requis au budget de l'année 2026.

ADOPTION : 6 POUR

PROGRAMMATION 2 TECQ 2024-2028

La programmation de travaux version n°2 soumise dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) a été acceptée le 11 novembre 2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les projets pour la 2^e programmation sont :

- Utilisation du 20% de l'enveloppe de base, 151 000\$ - Priorité 4 pour la construction d'un nouveau bâtiment communautaire - multifonctionnel ou modification/amélioration d'un bâtiment municipal existant.
- Priorité 1 : reconditionnement des réacteurs à la station d'épuration et autres pièces (38 998\$ montant à jour travaux complétés)
- Priorité 2 : Mise à jour du plan d'intervention des conduites et chaussée (9 543\$ montant à jour travaux complétés)
- Priorité 4 – aide financière pour les bâtiments municipaux de base 100 921\$

2025-12-13 ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE - TRIENNAL 2027-2028-2029

CONSIDÉRANT QUE l'exercice financier 2026 correspond à la troisième année du rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dépôt des rôles, les normes de pratique de l'Ordre des Évaluateurs agréés du Québec requièrent que la firme d'évaluateur transmette une analyse sur l'équité du rôle en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE l'équilibration des valeurs foncières garantirait que les charges fiscales soient réparties de façon plus équitable entre les différents secteurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il convient de s'assurer que la notion d'équité soit respectée dans un rôle reconduit. La valeur réelle des immeubles est dynamique dans le temps, elle évolue différemment selon la localisation et les catégories d'immeubles; cela permet de garantir que les valeurs sont toujours représentatives du marché et de corriger toute disparité qui pourrait affecter l'équité fiscale.

CONSIDÉRANT QUE les avantages d'un rôle équilibré tous les trois ans sont d'assurer une continuité aux différents niveaux de l'évaluation et de la taxation et ainsi, le contribuable voit plus régulièrement les variations de valeur à sa propriété et les ajustements à la taxation deviennent plus linéaires et permettent d'amoindrir les soubresauts que pourrait créer un ajustement sur une période de six ans.

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir des frais par dossier, ce qui veut dire un montant estimé de 25 000\$ qui doit être versé en trois versements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu d'accepter ;

QUE le conseil mandate l'évaluateur responsable du rôle d'évaluation foncière de la municipalité, J.P. Cadrin et Associés inc., de procéder à l'équilibration du rôle triennal 2027-2028-2029, selon la demande présentée dans sa lettre datée du 6 octobre 2025.

QUE les coûts pour l'équilibration selon les données actuelles au sommaire du rôle seront de 25 380 \$ (940 dossiers à 27.00 \$). Les honoraires seront répartis en trois versements, soit 8 000 \$ le 1^{er} avril et le 1^{er} août 2026 et le solde réel le 1^{er} février 2027.

ADOPTION : 6 POUR

2025-12-14 ACHAT D'UNE PLIEUSE A PAPIER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir une nouvelle plieuse puisque l'appareil actuel est désuet et non fonctionnel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu

De procéder à l'achat de la compagnie BuroPro citation pour une plieuse formax au cout de 1 700\$.

Que la directrice générale, France Lavertu, est autorisée à signer le contrat de service pour le nouvel équipement.

ADOPTION : 6 POUR

2025-12-15 ACHAT D'ÉLECTROMÉNAGERS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir des électroménagers pour les locaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

De procéder à l'achat de la compagnie Ameublement E. Parenteau au cout de +/- 2 300\$.

ADOPTION : 6 POUR

MRC : INFORMATION SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT

La directrice générale informe le conseil que la MRC du Val-Saint-François a procédé l'adoption du premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (**PSADR**)

Parallèlement à cela, la MRC a officiellement transmis le 1^{er} PSADR au gouvernement le 8 septembre. Le gouvernement a 120 jours pour analyser le tout et nous transmettre un avis.

La loi permet également aux municipalités (*article 56.5, LAU*) de transmettre un avis à la MRC dans ces mêmes 120 jours. Si la municipalité désire se prémunir de ce droit, l'avis peut être « officiel » selon les méthodes municipales habituelles (résolution) ou plus simplement par courriel.

NOUVEAU CONSEIL - ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE 2025

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES ET LISTE DES DONATEURS

Les rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons (contributions électorales et la liste des donateurs) des candidats de l'élection générale du 2 novembre 2025 selon l'article 513,2 L.E.R.M ont tous été remis.

DÉPÔT DES SERMENTS POUR LE RÈGLEMENT DU CODE ÉTHIQUE DES ÉLUS NO 2022-330

Les serments « Loi sur l'éthique et la déontologie règlement no 2022-330 » des élus municipaux pour les postes suivants : maire et conseillers district 1 au district 6 ont été déposés à cette séance.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Les déclarations d'intérêt des élus municipaux pour les postes suivants : maire et les conseillers district 1 au district 6 ont été déposées à cette séance.

2025-12-16 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de nommer un maire remplaçant pour agir à la table de la MRC du Val Saint-François advenant l'impossibilité pour le maire actuel Monsieur Jean Labrecque d'y assister ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu que la conseillère Nicole Caron, soit mandatée et désignée pour agir à titre de maire suppléant à la table de MRC du Val-Saint-François dû à une circonstance prévue ou imprévue.

ADOPTION: 6 POUR

2025-12-17 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire pour les affaires courantes de la municipalité et la tenue des rencontres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de nommer le maire suppléant pour un terme de huit mois chacun en commençant par le conseiller district no 1 à no 6.

District no 1 : novembre 2025 à juin 2026	Yves St-Hilaire
District no 2 : juillet 2026 à février 2027	Marco Scrosati
District no 3 : mars 2027 à octobre 2027	Yves Gagnon
District no 4 : novembre 2027 à juin 2028	Nicole Caron
District no 5 : juillet 2028 à février 2029	Yvon Therrien
District no 6 : mars 2029 à octobre 2029	Marcel Laberge

ADOPTION : 6 POUR

2025-12-18 FORMATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT QU'en novembre dernier avaient lieu les élections municipales;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de nommer et d'établir des comités de travail afin d'améliorer le fonctionnement organisationnel de l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu de former les comités suivants:

Le maire Jean Labrecque siège d'office sur tous les comités.

Le maire Jean Labrecque procède à la nomination des membres du conseil municipal aux comités ou délégations suivantes;

Comité municipal

Démolition	Yves St-Hilaire	Yves Gagnon	Marcel Laberge
Sécurité publique <ul style="list-style-type: none">• Incendie• Police• Mesure d'urgence	Marco Scrosati	Yves Gagnon	Marcel Laberge
Transport - Voirie <ul style="list-style-type: none">• Réseau routier• Éclairage de rues• VTT• Signalisation	Yves St-Hilaire	Marco Scrosati	Yvon Therrien
Lac Boissonneault et environnement <ul style="list-style-type: none">• Aménagement urbanisme• Lac Boissonneault• Barrage• Station épuration	Yves St-Hilaire	Nicole Caron	Marcel Laberge
Loisirs - culture <ul style="list-style-type: none">• Salle• Activités• Parcs	Nicole Caron	Yves Gagnon	Yvon Therrien

• Bibliothèque			
• Info-municipal			
Embellissement et plan de développement	Marco Scrosati	Nicole Caron	Marcel Laberge
Relation de travail et ressources humaines	Yves St-Hilaire	Marco Scrosati	Yves Gagnon
Représentant • Trans-Appel	Yves St-Hilaire	Substitut Yves Gagnon	
• C.É école	Nicole Caron	Substitut Yvon Therrien	
• C.C.U.	Yves Gagnon	Substitut Marcel Laberge	
• Réseau Biblio	Yvon Therrien	Nicole Caron	

ADOPTION: 6 POUR

2025-12-19 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION - RÈGLEMENT NO 2023-336

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constitué le comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no 2023-336.

CONSIDÉRANT QUE ce comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce règlement lui confère.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer les membres du comité annuellement parmi les membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est renouvelable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Marcel Laberge et résolu

DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants Yves St-Hilaire, Yves Gagnon et Marcel Laberge comme étant les membres du comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal.

Le président et le président substitut seront nommés par le comité lors de la première rencontre du comité.

DE désigner l'officier en bâtiment et environnement comme étant le fonctionnaire ayant la charge de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant no 2023-336, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du comité de démolition dans ses travaux.

ADOPTION: 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Différentes questions et commentaires de la part de l'assistance concernant;

- Équilibrage du rôle d'évaluation
- Estimé du projet de construction et d'agrandissement de la bibliothèque
- Entente avec la SPAE et les tarifs des licences d'animaux

2025-12-20 LES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves St-Hilaire et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 2025001097 à 202501189 pour un montant total 137 117,06\$ et d'ajouter les paiements de la fête de Noël et des nouveau-nés du 14 décembre prochain.

Les paies du mois de novembre 2025 pour un total 44 562,28\$.

ADOPTION : 6 POUR

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de novembre 2025.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par Marco Scrosati.

HEURES : 20 heures et 42 minutes.

CERTIFICAT

« Je soussigné, Jean Labrecque, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Jean Labrecque
Maire

France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière